







PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'APICULTURE

## ATTESTATION D'ORIGINE DU CHEPTEL

**PROGRAMME 2018 - 2019** 

Règlement n°1308/2013 du Conseil du 17 Décembre 2013 Décision de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2018 – 40 du 26 octobre 2018

Une fois complétée par votre fournisseur (une attestation par fournisseur),

Cette attestation doit obligatoirement être téléchargée dans votre demande de paiement dématérialisée

Je soussigné	(nom et prénom du fournisseur) :				
Adresse :					
Code postal	:	C	ommune :		
Activité:					
Atteste que I	le(s) facture(s) jointe (s) établie(s)	en faveur du demar	ndeur de l'aide <i>(nom</i> ,	, prénom et adresse du deman	deur) :
Nom et prén	nom du client :				
Adresse :					
Code postal	ostal : Commune :				
<u>Concernent</u> : <b>Nombre de</b>	e <b>reines :</b> F	Race :		Prix unitaire :	€ HT
Pays de prod	duction (UE obligatoire) :				
Montant facture HT : N° et date de facture:					_
Certificat(s)	TRACES nº :				
Nombre d'e	essaims / paquets d'abeilles:	Race :		Priy unitaire :	€ HT
					C 111
Pays de production (UE obligatoire) : N° et date de facture :					
	TRACES n° :				
cer ameda(e)					
	Total général des factur	es :		€ HT	
	Assujettissement à la TVA :	□ oui	□ non		
	/  _		Signature du	fournisseur :	
« Certifié	exact »				